

NORME  
INTERNATIONALE

CEI  
60598-2-2

Edition 2.1  
1997-09

Edition 2:1996 consolidée par l'amendement 1:1997

---

---

**Luminaire –**

**Partie 2-2:  
Règles particulières –  
Luminaire encastré**

iTech Standards

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/ai2ede88-300c-446c-8d38-214b7ef8102a/iec-60598-2-2-1996>

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/ai2ede88-300c-446c-8d38-214b7ef8102a/iec-60598-2-2-1996>

*Cette version **française** découle de la publication d'origine **bilingue** dont les pages anglaises ont été supprimées. Les numéros de page manquants sont ceux des pages supprimées.*



Numéro de référence  
CEI 60598-2-2:1996+A1:1997(F)

## Numérotation des publications

Depuis le 1er janvier 1997, les publications de la CEI sont numérotées à partir de 60000. Ainsi, la CEI 34-1 devient la CEI 60034-1.

## Editions consolidées

Les versions consolidées de certaines publications de la CEI incorporant les amendements sont disponibles. Par exemple, les numéros d'édition 1.0, 1.1 et 1.2 indiquent respectivement la publication de base, la publication de base incorporant l'amendement 1, et la publication de base incorporant les amendements 1 et 2

## Informations supplémentaires sur les publications de la CEI

Le contenu technique des publications de la CEI est constamment revu par la CEI afin qu'il reflète l'état actuel de la technique. Des renseignements relatifs à cette publication, y compris sa validité, sont disponibles dans le Catalogue des publications de la CEI (voir ci-dessous) en plus des nouvelles éditions, amendements et corrigenda. Des informations sur les sujets à l'étude et l'avancement des travaux entrepris par le comité d'études qui a élaboré cette publication, ainsi que la liste des publications parues, sont également disponibles par l'intermédiaire de:

- **Site web de la CEI ([www.iec.ch](http://www.iec.ch))**

- **Catalogue des publications de la CEI**

Le catalogue en ligne sur le site web de la CEI ([www.iec.ch/searchpub](http://www.iec.ch/searchpub)) vous permet de faire des recherches en utilisant de nombreux critères, comprenant des recherches textuelles, par comité d'études ou date de publication. Des informations en ligne sont également disponibles sur les nouvelles publications, les publications remplacées ou retirées, ainsi que sur les corrigenda.

- **IEC Just Published**

Ce résumé des dernières publications parues ([www.iec.ch/online\\_news/justpub](http://www.iec.ch/online_news/justpub)) est aussi disponible par courrier électronique. Veuillez prendre contact avec le Service client (voir ci-dessous) pour plus d'informations.

- **Service clients**

Si vous avez des questions au sujet de cette publication ou avez besoin de renseignements supplémentaires, prenez contact avec le Service clients:

Email: [custserv@iec.ch](mailto:custserv@iec.ch)  
Tél: +41 22 919 02 11  
Fax: +41 22 919 03 00

# NORME INTERNATIONALE

# CEI 60598-2-2

Edition 2.1  
1997-09

Edition 2:1996 consolidée par l'amendement 1:1997

---

---

## Luminaire –

### Partie 2-2: Règles particulières – Luminaire encastrés

iTech Standards  
(<https://standards.iteh.ai>)  
Document Preview

IEC 60598-2-2:1996

<https://standards.iteh.ai/standards/iec/ai2ede88-300c-446c-8d38-214b7ef8102a/iec-60598-2-2-1996>

© IEC 1997 Droits de reproduction réservés

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembe, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland  
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: [inmail@iec.ch](mailto:inmail@iec.ch) Web: [www.iec.ch](http://www.iec.ch)



Commission Electrotechnique Internationale  
International Electrotechnical Commission  
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX

CB

*Pour prix, voir catalogue en vigueur*

# SOMMAIRE

Pages

AVANT-PROPOS..... 4

## SECTION 2: LUMINAIRES ENCASTRÉS

Articles

2.1	Domaine d'application .....	6
2.2	Règles générales sur les essais .....	6
2.3	Définitions.....	6
2.4	Classification des luminaires.....	6
2.5	Marquage .....	6
2.6	Construction .....	8
2.7	Lignes de fuite et distances dans l'air .....	8
2.8	Dispositions en vue de la mise à la terre.....	8
2.9	Bornes.....	8
2.10	Câblage externe et interne.....	8
2.11	Protection contre les chocs électriques.....	10
2.12	Essais d'endurance et essais thermiques.....	10
2.13	Résistance aux poussières et à l'humidité .....	12
2.14	Résistance d'isolement et rigidité diélectrique .....	12
2.15	Résistance à la chaleur, au feu et aux courants de cheminement .....	12
Annexe A – Mesure de la température ambiante .....		14

# COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

## LUMINAIRES – Partie 2: Règles particulières – Section 2: Luminaires encastrés

### AVANT-PROPOS

- 1) La CEI (Commission Electrotechnique Internationale) est une organisation mondiale de normalisation composée de l'ensemble des comités électrotechniques nationaux (Comités nationaux de la CEI). La CEI a pour objet de favoriser la coopération internationale pour toutes les questions de normalisation dans les domaines de l'électricité et de l'électronique. A cet effet, la CEI, entre autres activités, publie des Normes internationales. Leur élaboration est confiée à des comités d'études, aux travaux desquels tout Comité national intéressé par le sujet traité peut participer. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec la CEI, participent également aux travaux. La CEI collabore étroitement avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), selon des conditions fixées par accord entre les deux organisations.
- 2) Les décisions ou accords officiels de la CEI concernant les questions techniques représentent, dans la mesure du possible un accord international sur les sujets étudiés, étant donné que les Comités nationaux intéressés sont représentés dans chaque comité d'études.
- 3) Les documents produits se présentent sous la forme de recommandations internationales. Ils sont publiés comme normes, rapports techniques ou guides et agréés comme tels par les Comités nationaux.
- 4) Dans le but d'encourager l'unification internationale, les Comités nationaux de la CEI s'engagent à appliquer de façon transparente, dans toute la mesure possible, les Normes internationales de la CEI dans leurs normes nationales et régionales. Toute divergence entre la norme de la CEI et la norme nationale ou régionale correspondante doit être indiquée en termes clairs dans cette dernière.
- 5) La CEI n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand un matériel est déclaré conforme à l'une de ses normes.
- 6) L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments de la présente Norme internationale peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. La CEI ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et de ne pas avoir signalé leur existence.

La Norme internationale CEI 60598-2-2 a été établie par le sous-comité 34D: Luminaires, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

La présente version consolidée de la CEI 60598-2-2 comprend la deuxième édition de la CEI 60598-2-2, parue en 1996, et son amendement 1 (1997).

Cette consolidation est issue de la deuxième édition et des documents 34D/428/FDIS et 34D/443/RVD.

Le contenu technique de cette version consolidée est donc identique à celui de l'édition de base et à son amendement; cette version a été préparée par commodité pour l'utilisateur.

Elle porte le numéro d'édition 2.1.

Une ligne verticale dans la marge indique les textes modifiés par l'amendement 1.

L'annexe A est donnée uniquement à titre d'information.

La présente publication doit être lue conjointement avec la CEI 60598-1: *Luminaires – Partie 1: Prescriptions générales et essais*.

## LUMINAIRES –

### Partie 2: Règles particulières –

### Section 2: Luminaires encastrés

#### 2.1 Domaine d'application

La présente section de la CEI 60598-2 spécifie les prescriptions applicables aux luminaires encastrés à utiliser avec des lampes à filament de tungstène, des lampes tubulaires fluorescentes et autres lampes à décharge pour des tensions d'alimentation ne dépassant pas 1 000 V. Cette section ne couvre pas les luminaires à circulation d'air. Cette section ne s'applique pas aux luminaires à circulation d'air ou à circuit de refroidissement liquide.

##### 2.1.1 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions, qui par suite de la référence qui y est faite, constitue des dispositions valables pour la présente section de la CEI 60598-2. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Tout document normatif est sujet à révision, et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente section de la CEI 60598-2 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes du document normatif indiqué ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des normes internationales en vigueur.

CEI 60227: *Conducteurs et câbles isolés au polychlorure de vinyle, de tension nominale au plus égale à 450/750 V*

CEI 60245: *Conducteurs et câbles isolés au caoutchouc, de tension nominale au plus égale à 450/750 V*

#### 2.2 Règles générales sur les essais

Les dispositions de la section 0 de la CEI 60598-1 sont applicables. Les essais dont le détail est indiqué dans chaque section appropriée de la première partie doivent être exécutés dans l'ordre spécifié dans la présente section de la deuxième partie.

L'annexe A présente une méthode pour la mesure de la température ambiante dans une installation.

#### 2.3 Définitions

Pour les besoins de la présente section, les définitions de la section 1 de la CEI 60598-1 sont applicables.

#### 2.4 Classification des luminaires

Les luminaires doivent être en conformité avec les dispositions de la section 2 de la CEI 60598-1.

#### 2.5 Marquage

Les dispositions de la section 3 de la CEI 60598-1 s'appliquent, ainsi que les prescriptions de marquage additionnelles suivantes:



##### 2.5.1 Marquage F pour plafond isolant, symbole

Luminaire encastré convenant au montage dans les surfaces normalement inflammables, où il est permis de recouvrir le luminaire avec un matériau isolant thermique.